



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT 3 AU MARCHÉ DE
PRESTATIONS DE TRANSPORTS COLLECTIFS
AVEC CHAUFFEURS - LOT 2 PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ AUTOCARS BORINI**

**DÉCISION N° AU-18-222
EN DATE DU 13 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-15-112 en date du 3 avril 2015 de signer le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs - Lot 2 - transports en autocar avec chauffeur pour les trajets allers et retours Vincennes/Habère-Poche, avec la société AUTOCARS BORINI (marché notifié le 20/04/2015) ;

VU la décision n°AU-17-089 en date du 10 mars 2017 de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – Lot 2 - transports en autocar avec chauffeur pour les trajets allers et retours Vincennes/Habère-Poche (notifié le 23/03/2017) ;

VU la décision n° AU-17-268 en date du 8 septembre 2017 de signer l'avenant n° 2 au marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – Lot 2 – transports en autocar avec chauffeur pour les trajets allers et retours Vincennes/Habère-Poche (notifié le 18/09/2017) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'arrêt de la série de l'indice IPI (Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2010) – Fabrication de matériels de transport (NAF rév. 2, niveau A17, poste C4) – Identifiant 001654294) par l'INSEE ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'actualisation de la base 100 (en 2008) de l'indice I2 Indice du coût du travail, salaires et charges dans le secteur transport, entreposage.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°3 au marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs - Lot 2 – Transports en autocar avec chauffeur pour les trajets allers et retours Vincennes/Habère-Poche avec la société AUTOCARS BORINI, représentée par Monsieur BORINI Philippe, Président, sise 550 route de Plan Mouillé, 74920 COMBLOUX.

L'indice I1 (Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2010) contenu dans la formule de révision de l'article 5.2 du Cahier des clauses administratives particulières est remplacé par l'indice I1 – Indice brut de la production industrielle IPI (base 100 en 2015) – Fabrication de matériels de transport (NAF rév.2, niveau A17, poste C4) – Identifiant : 010537911.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180713-lmc1H5449H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/07/2018 Date de Publication : 13/07/2018

L'indice I2 applicable dans la formule de révision est l'indice I2 - Indice du coût du travail, salaires et charges dans le secteur Transport, entreposage (NAF rév.2 postes H) – (Base 100 en 2012) – Identifiant : 001565146.

Le présent avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la
jeunesse et de la santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180713-Imc1H5449H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/07/2018
Date de Publication : 13/07/2018